

Séminaire « Avenir des Parcs » - Forcalquier/Lurs, Juillet 2011

Intervention de Patrick CREZE, directeur, adjoint au délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Monsieur le Président de la Fédération des Parcs,

Monsieur le Président du Conseil régional, représentant l'ARF,

Mesdames et messieurs les présidents,

Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux d'être présent parmi vous à ce séminaire de travail dont je me félicite de la richesse et de l'intérêt, et très heureux d'avoir l'occasion d'exprimer au nom du Délégué interministériel les attentes de la DATAR vis-à-vis des parcs naturels régionaux, aujourd'hui, en 2011.

L'exercice auquel vous avez décidé de vous livrer, dans le cadre de cette réflexion collective sur l'Avenir des parcs, repose sur une mise à plat de vos missions, de vos pratiques, de votre organisation, de vos modes de travail, que vous avez voulue sans tabou. Aussi suis-je résolu de mon côté à vous parler sans détour.

Dans un premier temps, je vais vous exposer – brièvement, rassurez-vous – la position de la DATAR sur les enjeux actuels de l'organisation territoriale et sur les rôles respectifs des différents acteurs de l'aménagement et du développement des territoires, au rang desquels figurent bien entendu les Parcs naturels régionaux.

Dans un second temps, je réagirai aux propositions formulées dans la note élaborée par la mission Avenir des parcs, de façon à vous apporter sur les points qui concernent la DATAR des éléments de réponse aussi clairs que possible.

Les Parcs ont été créés, comme la DATAR, dans une France des années 60 marquée par le centralisme parisien et par l'étatisme. Ils incarnaient dans ce paysage institutionnel classique

une conception très novatrice de la relation au territoire et de l'action publique. Par leur succès, ils ont su convaincre de l'intérêt de ce mode d'approche territoriale et ont ouvert la voie à d'autres types de démarches de projet.

Près de 45 ans plus tard, le contexte s'est profondément transformé. La construction européenne a élargi l'optique, dégagé de nouveaux enjeux collectifs et apporté de nouveaux moyens. La décentralisation a permis aux différents niveaux de collectivités territoriales d'acquérir la responsabilité politique et les moyens de leur aménagement et de leur développement, aux côtés de l'Etat et de l'Europe. L'intercommunalité, enfin, a donné aux élus municipaux l'opportunité de se regrouper pour atteindre des dimensions compatibles avec les impératifs de l'action locale, qu'il s'agisse d'échelle d'intervention ou de niveau de ressources. La réforme engagée actuellement ne vise pas d'autre objectif que de renforcer encore ces capacités d'action locale, par l'achèvement et la rationalisation d'une carte qui comporte d'importantes marges d'amélioration, du point de vue de la cohérence des périmètres, de la solidarité entre communes et du degré effectif d'intégration et de mutualisation des compétences.

A ces évolutions institutionnelles, sont venues s'adjoindre de profondes modifications économiques et sociétales, qu'il n'est pas dans mon propos de développer ici faute de temps, mais dont les impacts sur l'aménagement du territoire sont très forts. Je pense notamment :

- aux différents chocs économiques qui ont fragilisé de nombreux territoires et à la mondialisation qui interroge notre compétitivité ;
- à l'explosion des mobilités, facilitées par les infrastructures routières et ferroviaires ;
- à la diffusion chez les Français d'un mode de vie de plus en plus urbain ;
- aux déséquilibres croissants entre les régions françaises quant à leur degré d'attractivité ;
- à la révolution numérique ;
- enfin, et sans prétendre à l'exhaustivité, à la prise de conscience des enjeux du développement durable qui guident désormais, à tous les niveaux, l'ensemble des orientations stratégiques des politiques publiques.

Face à cette nouvelle donne, complexe mais stimulante, tous les acteurs ont un rôle à jouer. Il y a 44 ans, les Parcs ont été créés pour innover : je suis convaincu que l'innovation est encore plus nécessaire aujourd'hui, pour répondre aux défis de toute nature que nous devons relever, celui du réchauffement climatique comme celui de la cohésion sociale, celui des énergies renouvelables comme celui de l'alimentation, celui de la maîtrise foncière comme celui du vieillissement de la population.

Ce n'est pas le moment d'être nostalgique. Si la DATAR a un message à vous passer, c'est bien celui-là : soyez créatifs, soyez avant-gardistes ! Pour ne rien vous cacher, les résultats du 2nd appel à projets que nous avons lancé avec le Ministère de l'Ecologie nous ont un peu déçus. Il y a de bons projets, intéressants, bien construits, mais peu de projets réellement innovants. Vos réponses semblent témoigner d'une capacité perfectible à vous saisir de thématiques émergentes, notamment dans le domaine social qui constitue pourtant un champ d'expérimentation formidable, parfaitement en phase avec vos missions de laboratoires d'idées et de pratiques.

Je compléterai ce message par une autre remarque, tout aussi importante : votre avenir ne peut se dessiner contre les autres acteurs du développement local, ni simplement à côté d'eux, mais avec eux. Vous n'êtes pas là pour exercer les compétences des collectivités locales à leur place, mais pour les aider à le faire le mieux possible, dans le respect des principes que vous incarnez et que vos chartes traduisent. Vous avez un devoir d'entraînement, d'accompagnement, de valorisation et de diffusion. Cela suppose que vous soyez ouverts aux autres. Vous ne pouvez pas fonctionner comme un club élitiste, où l'on cultive l'entre-soi. Tous les territoires ont à gagner de votre exemplarité, encore faut-il qu'ils puissent s'en inspirer.

J'en viens à présent à votre note, dont j'ai apprécié la qualité et la pertinence des questions qu'elle pose.

Oui, les Parcs sont légitimes sur le sujet du périurbain. C'est un type d'espace particulièrement sensible, en tension, objet de conflits d'usage parfois exacerbés. Il concentre enjeux environnementaux et sociaux et souffre souvent d'une gouvernance inadaptée, à la fois atomisée et marquée par des antagonismes stériles. C'est donc un terrain privilégié pour expérimenter des approches collectives innovantes. De nombreux parcs sont situés à proximité de grandes agglomérations : resserrez les liens avec vos villes portes, rapprochezvous des intercommunalités urbaines, travaillez davantage avec les conseils de développement d'agglomération. A l'échelle des aires urbaines, la question de la préservation du patrimoine naturel croise celle de la localisation des fonctions productives et résidentielles, mais aussi celle de la mixité sociale. Nous savons tous qu'il existe des phénomènes de ségrégation socio-spatiale en périphérie des villes, les parcs périurbains peuvent y participer, plus ou moins consciemment, ou au contraire tenter de les limiter. L'enjeu n'est pas mince.

Oui, les Parcs peuvent et doivent s'investir dans le développement des usages des technologies numériques. L'effort de l'Etat et des collectivités territoriales porte d'abord sur la desserte en haut voire très haut débit, condition nécessaire au développement des territoires, comme le train l'a été au 19^{ème} siècle. Nécessaire, mais pas suffisante. La fibre optique est un outil : ensuite, à vous de créer.

Oui, la question du lien social est au cœur de vos missions. Vos chartes ont le statut d'agendas 21, elles ne peuvent ignorer le pilier social du développement durable. L'entrée culturelle peut favoriser les échanges et la cohésion, vous avez raison d'explorer cette voie, tout comme celle de la démocratie locale.

Oui, vous avez un rôle pédagogique à jouer auprès de la population, pour contribuer à la prise de conscience et à l'évolution des comportements. Dans le domaine de l'urbanisme par exemple : même si nous sommes théoriquement convaincus que le modèle du pavillon au centre de sa parcelle est à proscrire, le degré d'acceptabilité des décisions locales qui en découlent reste aujourd'hui très faible, donc de nature à faire hésiter les élus les mieux intentionnés. Emparez-vous de ce sujet! En 2009, la DATAR a financé les Ateliers territoriaux du Grenelle. J'ai été marqué par une initiative du PNR des Volcans d'Auvergne, consistant à organiser dans ce cadre, sur le thème de la maîtrise de l'étalement urbain, des cafés territoriaux, pour faire réfléchir élus, professionnels de l'habitat et simples habitants aux enjeux et aux solutions envisageables. C'est exactement ce que nous attendons de vous.

Oui, vous pouvez être des médiateurs efficaces ou plutôt des « rapprocheurs » entre des mondes qui tendent encore trop souvent à s'ignorer, ainsi de la recherche et des entreprises. L'économie verte est une opportunité à saisir, il me paraît certain que les Parcs peuvent favoriser l'émergence de projets. Je tiens à ce propos à souligner tout l'intérêt du dossier déposé par le Parc d'Armorique dans le cadre du dernier appel à projets, qui mobilise des collectivités, des établissements d'enseignement, des entreprises et des centres de recherche pour avancer dans ce domaine en s'appuyant sur un projet concret de véhicule écologique.

Enfin oui, vous devez privilégier des approches transversales et systémiques. Elles sont au cœur de l'action de la DATAR, depuis sa création, contre les logiques sectorielles dont je n'ai pas besoin de vous rappeler la prégnance dans notre fonctionnement administratif. Elles doivent aussi inspirer votre démarche de projet, si vous voulez rester des outils efficaces

d'aménagement du territoire, dans le respect des stratégies définies par l'Etat et par les Régions, et aux côtés des communes et des intercommunalités.

Je suis séduit par votre idée de distinguer vos missions entre d'une part un tronc commun, d'autre part des sujets adaptés aux spécificités des contextes dans lesquels vous intervenez. En effet, l'hétérogénéité croissante des situations territoriales rend plus que jamais inadéquates les réponses uniformes et plaide pour des modes d'organisation souples et intelligents. Les enjeux prioritaires de la Brenne ne sont pas les mêmes que ceux du Luberon, chacun peut comprendre que l'action des deux Parcs privilégie des champs différents dans l'innovation territoriale.

Pour terminer, un mot sur la question de la contractualisation. Votre note interpelle d'abord les Régions, et je me garderai bien de répondre à leur place. Il me semble cependant utile, ainsi que vous l'évoquez, d'élaborer des plans d'action pluriannuels en association avec les intercommunalités, y compris le cas échéant les communautés d'agglomération, les communautés urbaines voire les futures métropoles. Et je vous précise que du côté de l'Etat, une réflexion s'engage sur la contractualisation Etat-régions post-2013, en lien avec la définition des futurs programmes opérationnels européens. A ce stade tout est ouvert. Je m'engage simplement à intégrer la question des Parcs dans cette réflexion et à vous tenir informés de son avancement.

Je vous remercie de votre attention.